

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4006

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Jean-Louis Bricout, M. Taupiac, M. Colombani, M. Acquaviva,
Mme Bassire, M. Castellani, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile
et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« *d bis*) Soutenir le développement de l'élevage en pâturage, et garantir les moyens de sa protection ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir l'élevage en pâturage. Ce mode d'élevage, respectueux de l'environnement, présente également des bénéfices sur le bien-être animal et qui joue un rôle déterminant d'aménagement dans la ruralité.

Les auteurs de cet amendement appellent notamment à :

- ouvrir le champ des espèces admises au pâturage, pour y inclure les caprins, les lamas et les alpagas;
- Mieux protéger les bétails et donc d'améliorer la lutte contre la prédation des loups, en renforçant les lieutenants de louverie et en généralisant les brigades loups.